

## Communiqué de Presse – Janvier 2023

### **Taxinomie européenne : Top15 et Top30 des bâtiments tertiaires 2022 et résultats du baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments**

Paris, le 17 janvier 2023 - Alors que le sujet de la sobriété énergétique occupe une place croissante en France, l'OID, aux côtés de l'ADEME, présente les résultats 2022 de son Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Cette année, la publication calcule pour la première fois des indicateurs pour les hôtels et les actifs de santé, et met à jour les Top15 et Top30 relatifs à l'enjeu d'atténuation de la taxinomie européenne, pièce centrale de la stratégie réglementaire pour une finance durable. L'ADEME et l'OID annoncent également la mise en place d'un partenariat entre leur deux organisations, matérialisé par des travaux conjoints sur l'efficacité énergétique des bâtiments, ou encore l'adaptation au changement climatique.

#### **Baromètre 2022 et Top15 et Top30 des bâtiments tertiaires : quelques clés de lecture**

Depuis une décennie, la tendance à la diminution des consommations énergétiques est réelle. Une accélération de la baisse est d'ailleurs visible sur les trajectoires à partir de 2019. Ainsi, un bâtiment de bureaux consommait en 2022 en moyenne 146 kWh/m<sup>2</sup> par an, un niveau en baisse de près de 9% !

Pourtant, le rythme de décarbonation reste décevant : en moyenne -2,2% par an entre 2010 et 2021 tandis qu'il faudrait atteindre -4,5% pour respecter nos objectifs nationaux. La question reste ainsi posée : comment opérer le passage à l'échelle indispensable ?

Les objectifs de sobriété, portés par le contexte géopolitique en Europe de l'Est, sont désormais repris par le gouvernement, plaçant la réduction de consommation énergétique pour les bâtiments comme une priorité de premier plan. Une convergence s'opère donc entre la nécessité de construire la résilience énergétique du pays d'une part, et les ambitions environnementales affichées. Ce double mouvement s'appuie sur les bases réglementaires initiées depuis des années, et qui, pour certaines d'entre elles, commencent à trouver leur concrétisation cette année. En la matière, outre le Dispositif Eco-Energie Tertiaire ou la RE2020, la Taxinomie européenne a nourri les réflexions des acteurs du secteur, dont un certain nombre s'apprêtent déjà à publier pour 2023 un taux d'alignement de leur patrimoine. Pour l'enjeu d'atténuation, le calcul de Top15 et Top30 du marché pour les bâtiments en exploitation est crucial, raison pour laquelle vous retrouverez dans ce baromètre, un calcul de ces Top15 et Top30 pour différentes typologies d'actifs.

C'est à l'aune de ce contexte particulier, géopolitique et réglementaire qu'il faut analyser les résultats de cette édition. L'OID y met à disposition de nouveaux indicateurs énergétiques et environnementaux, et leur mise en perspective au regard des dispositifs légaux attendus. Nouveauté, il s'enrichit cette année d'indicateurs sur les actifs de santé et d'hôtellerie.

#### **Lumière sur le Top15 et Top30 des bâtiments tertiaires**

Depuis 2020, l'OID mène une réflexion concertée sur les méthodes de calcul et met à disposition des acteurs des indicateurs sur les Top15 et Top30 du marché, régulièrement mis à jour.



	en kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	TOP15	TOP30
IGH de bureaux		246	296
Bureaux général		169	218
Haussmanniens		195	267
Hauts de gamme et haute fonctionnalité technique		220	274
Bureaux soumis à réglementations thermiques RT2012 et supérieures		156	197
Bureaux soumis à réglementations thermiques antérieures à RT2012		177	229
Autres bureaux		141	202



Hôtels général		197	247
Hôtels 1&2 étoiles		243	284
Hôtels 3&4 étoiles		216	262
Autres hôtels		160	181



Santé général		282	320
Centres hospitaliers		317	382
EMS		160	169
EHPAD		254	281



Centres commerciaux général		98	134
-----------------------------	--	----	-----

\* L'indicateur relatif aux Centres Commerciaux est calculé hors estimation des consommations énergétiques des locataires.

Le Baromètre complet et les Top15 et Top30 des bâtiments tertiaires sont disponibles ici : [lien](#)

### L'ADEME et l'OID signent un partenariat pour renforcer et élargir leurs coopérations

Ce 17 janvier 2023, L'ADEME et l'OID ont officialisé leur partenariat à l'occasion des voeux de l'OID et de la conférence de présentation de l'édition 2022 du Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

Un partenariat matérialisé par des travaux conjoints sur plusieurs axes de travail d'ores et déjà fixés par les deux organisations sur les thématiques de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'adaptation au changement climatique.

*« En tant qu'acteur institutionnel de l'immobilier durable, nous sommes fiers de graver dans le marbre notre partenariat avec l'ADEME, avec qui nous menons régulièrement des réflexions stratégiques notamment sur les sujets d'amélioration énergétique et d'captation au changement climatique des bâtiments. Cette officialisation représente une formidable opportunité de renforcer nos synergies que nous devons au travail des équipes de l'OID et de l'ADEME. En renforçant nos liens, c'est notre capacité à accélérer la transition écologique de l'industrie immobilière qui augmente », souligne Loïs Moulas, Directeur Général de l'OID*

### **A propos de l'OID :**

Association indépendante, L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) a pour but d'accélérer la transition écologique du secteur de l'immobilier en France et à l'international. Composée d'une centaine d'adhérents et partenaires parmi lesquels les leaders de l'immobilier, l'OID constitue la référence pour toute la chaîne de valeur du secteur, et promeut l'intelligence collective pour résoudre les problématiques environnementales, sociales et sociétales de l'immobilier. L'OID produit des ressources et outils au service de l'intérêt général qui permettent d'agir directement auprès du secteur privé et des pouvoirs publics. [www.o-immobilierdurable.fr](http://www.o-immobilierdurable.fr)

### **L'ADEME EN BREF**

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

@ademe